

***Politique de prévention  
des maladies infectieuses***

**Rédigé le 23 février 2022**

**Adopté par le Conseil d'administration le 30 mai 2023**



## Table des matières

CONTEXTE ET PRINCIPES DIRECTEURS	2
OBJECTIFS	3
DÉFINITIONS	4
CHAMPS D'APPLICATION	5
RESPONSABLES DE L'APPLICATION	5
RÔLES ET RESPONSABILITÉS	5
RESPECT DE LA PRÉSENTE POLITIQUE, DES PROCÉDURES ET DES RECOMMANDATIONS DES INSTANCES GOUVERNEMENTALES	8
ENTRÉE EN VIGUEUR	9

## Contexte et principes directeurs

Les centres de la petite enfance sont des milieux propices à la transmission des maladies infectieuses. Ces maladies, qu'on retrouve fréquemment chez les enfants, se transmettent d'une personne à l'autre. Les tout-petits ont souvent des habitudes qui facilitent la propagation des microbes. La prévention constitue une voie d'action à privilégier.

La politique de prévention et contrôle des infections est nécessaire afin d'encadrer, d'appuyer et d'assurer l'application des bonnes pratiques en la matière telles que : les pratiques de base, les précautions additionnelles, les mesures d'organisation des lieux physiques, ainsi que les mesures administratives et organisationnelles.

La prévention et le contrôle des infections doivent être une responsabilité partagée au sein du Centre de la petite enfance KI-RI INC. et ce, par la direction, les employés, les parents, le CA et les autres visiteurs.

La présente politique a pour but d'encadrer les mesures de prévention et de contrôle des infections au sein du CPE KI-RI INC. sur les principes fondateurs suivants :

- Soutenir une culture de prévention et de contrôle des infections en milieu de garde;
- Offrir un milieu de vie sécuritaire pour permettre aux enfants qui fréquentent le CPE de se développer à leur plein potentiel par la prévention des infections, liées aux activités rapprochées;
- Définir le rôle et les responsabilités des différents acteurs au quotidien et en période d'éclosion;
- Encourager l'adhésion des membres du personnel, des parents et du CA aux pratiques de base et aux précautions additionnelles à mettre en place pour réduire les risques de transmission;
- Informer les différents acteurs des cibles visées, et des modalités de la politique et des procédures associées.

## **Objectifs**

La présente politique vise à :

- Prévenir et contrôler la transmission des maladies infectieuses aux enfants entre eux et au personnel.
- Établir les règles de mise en place des procédures établies.
- Faire appliquer systématiquement, par les différents acteurs, les mesures préventives et de contrôle émises dans cette politique et dans les procédures associées.

## **Définitions**

**Éclosion** : Plusieurs cas dans le CPE KI-RI INC. et/ou dans un même groupe d'une maladie infectieuse transmissible.

**Exclusion** : Période pendant laquelle une personne infectée doit être en isolement et ne pas fréquenter le CPE.

**Gouttelette** : petite goutte de sécrétion respiratoire projetée dans l'air lorsqu'une personne tousse ou éternue.

**Hygiène des mains** : Comprend le lavage des mains avec eau et savon, ou l'utilisation d'une solution hydroalcoolique (SHA).

**Hygiène respiratoire** : Ensemble des gestes à mettre en place pour limiter la dispersion des micro-organismes à l'occasion d'éternuement, de toux ou de mouchage.

### **Mesures de prévention et contrôle des infections :**

Pratiques et méthodes fondées sur des données probantes qui, lorsqu'elles sont appliquées systématiquement dans le milieu de garde, peuvent prévenir la transmission de micro-organismes auprès des enfants, du personnel, des parents et des autres visiteurs.

**Période de contagiosité** : Période durant laquelle une personne infectée peut transmettre l'infection.

**Période d'incubation** : Intervalle entre l'exposition d'un agent infectieux et l'apparition du premier signe ou symptôme de la maladie.

**Personnes en contact** : Tout enfant ou adulte ayant été en relation avec une personne infectée ou un environnement contaminé, de telle sorte qu'il risque de contracter la maladie.

**Pratiques de base** : Ensemble de moyens utilisés, en tout temps, pour réduire le risque de transmission d'infections réelles ou potentielles. Elles visent à protéger les enfants, le personnel, les parents et les autres visiteurs des virus et infections transmissibles par les liquides biologiques et l'environnement contaminé ou potentiellement contaminé. Elles comprennent, entre autres, l'hygiène des mains et le port d'équipement de protection individuelle (gants, masques, etc.), le nettoyage et la désinfection des surfaces.

**Précautions additionnelles** : Mesures à appliquer en présence de virus ou d'infection (confirmés ou soupçonnés) pouvant être transmis par contact, gouttelettes, voie aérienne ou une combinaison de ces modes. Ces mesures s'ajoutent aux pratiques de base. En plus de l'hygiène des mains, elles définissent les indications relatives au port des équipements de protection individuelle, à l'entretien des lieux et aux règles d'exclusion.

## **Champs d'application**

- Cette politique s'applique à tous les employés, la direction, les parents, le CA et les autres visiteurs du CPE KI-RI INC.

## **Responsables de l'application**

La direction a la responsabilité de veiller à l'application de la politique, ainsi qu'à son évaluation pour l'amélioration et le maintien de la qualité de l'environnement pour les enfants et le personnel. Elle doit s'assurer que le personnel ait une formation adéquate et les informations nécessaires concernant les procédures de contrôle et de prévention des infections.

## **Rôles et responsabilités**

### **Conseil d'administration du CPE KI-RI INC.**

- Adopter la présente politique;
- S'assurer que les décisions administratives et budgétaires prises prennent en considération les effets de ces décisions sur l'incidence de la propagation ou du contrôle des infections.

### **La direction**

- Promouvoir une culture de la qualité, de la sécurité et de la prévention des infections auprès du personnel, des parents, des fournisseurs et des autres visiteurs du service de garde;
- Sensibiliser les membres de l'organisation au fait que la prévention et le contrôle des infections constituent un élément essentiel de la qualité et de la sécurité du service et représentent une priorité organisationnelle;
- Exercer un leadership en s'assurant de soutenir les équipes dans l'application des procédures établies;
- Soutenir les procédures de prévention des infections, par les activités de formation et de communication auprès du personnel, des parents, des fournisseurs et des visiteurs, par l'achat des produits et des équipements nécessaires, ainsi que par la mise à jour des procédures selon les recommandations des instances gouvernementales;
- S'assurer que les décisions de gestion prises prennent en considération les effets de ces décisions sur l'incidence de la propagation ou du contrôle des infections;
- Veiller à la transmission des informations auprès du personnel, des enfants, des parents et des autres visiteurs du CPE concernant les procédures additionnelles et d'exclusion à mettre en place en période d'éclosion;
- Veiller à la mise à jour régulière de cette politique et des procédures établies conformément aux recommandations des instances gouvernementales;
- Informer le personnel, les parents et les visiteurs de la présence de cas de maladie infectieuse dans l'établissement en période d'éclosion pour la mise en place des mesures de précautions additionnelles.;

- Assurer la mise en application des mesures d'exclusion prévues.

### **Service d'hygiène et salubrité**

- S'assurer de maintenir un environnement propre;
- S'assurer du nettoyage et de la désinfection des surfaces telles que : le mobilier mobile et fixe incluant les jouets au mur, les tables et table à langer, les appareils sanitaires, les jouets, les aires de jeux, les aires communes en conformité avec les lignes directrices des instances gouvernementales;
- Respecter les protocoles de nettoyage et de désinfection élaborés par les instances gouvernementales;
- Répondre aux demandes spécifiques en période d'éclosion;
- S'assurer que leurs pratiques et leurs comportements contribuent à la prévention et au contrôle des infections, notamment par le respect des pratiques de base et des précautions additionnelles.

### **Éducatrices**

- Suivre les formations prévues et nécessaires à la mise en place des procédures de prévention des infections;
- Être attentif à la présence de symptômes chez un enfant qui n'est pas dans son état habituel et chez qui, une maladie se déclare en cours de journée;
- Suivre les procédures établies quant à l'administration de médicament, la communication de l'état de santé d'un enfant aux parents ainsi que les procédures d'isolement et l'exclusion de l'enfant au besoin;
- Respecter les protocoles de nettoyage et de désinfection élaborés par les instances gouvernementales et par le CPE KI-RI INC.;
- Rapporter à la direction tous signes et symptômes comme : nausée, vomissements, selles liquides, fièvre, toux ou éruptions cutanées

inhabituelles pouvant être reliés à une maladie infectieuse prévue dans la liste des infections en milieu de garde. (Possibilité d'éclosion.);

- Planifier les soins en fonction des risques de transmission des infections et des mesures de prévention des infections requises;
- Renforcer les pratiques de base et mettre en place dès que nécessaire les précautions additionnelles appropriées afin d'assurer la sécurité du groupe selon les procédures établies;
- S'assurer que leurs pratiques et leurs comportements contribuent à la prévention et au contrôle des infections, notamment par le respect des pratiques de base et des précautions additionnelles.

### **Autres travailleurs, parents, visiteurs et fournisseurs**

- Rapporter rapidement tous signes et symptômes pouvant être reliés à une infection transmissible, telle que : nausée, vomissements, selles liquides, fièvre, toux, éruptions cutanées inhabituelles chez un enfant, travailleur ou visiteur de l'établissement;
- Respecter les règles d'exclusion prévues selon les symptômes ou diagnostics;

S'assurer que les pratiques et les comportements de chacun contribuent à la prévention et au contrôle des infections, notamment par le respect des pratiques de base et des précautions additionnelles.

### **Respect de la présente politique, des procédures et des recommandations des instances gouvernementales**

Toute entrave à la présente politique sera sujette à l'application, par le CPE/BC, de mesures jugées appropriées selon les circonstances. Comme tout manquement aux politiques du CPE KI-RI INC., les employés qui ne respectent pas la présente politique s'exposent à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

Pour les parents, visiteurs et fournisseurs, une lettre de courtoisie les informant de la nécessité de respecter la présente politique et les procédures associées sera transmise. En cas de récidive, ils pourraient être sujets à se voir interdire l'accès aux installations durant une certaine période.

## Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur à la date de son adoption par le Conseil d'administration.

Lagacé Marjolaine  
La direction générale  
(Nom et prénom)

Mirabeu Lagacé  
(Signature)

Approuvée par le C.A. le :	
Date de révision : 30 mai 2023	Date de modification :